

**PROVINCE DE QUÉBEC  
M.R.C. LE GRANIT  
MUNICIPALITÉ DE PIOPOLIS**

Séance extraordinaire d'adoption du budget du conseil de la Municipalité de Piopolis tenue le 17 décembre 2020 par visioconférence à 18h38 à laquelle sont présents:

Siège #1 - Nil Longpré  
Siège #2 - Nicole Charette  
Siège #3 - Marie-Claire Thivierge  
Siège #4 - Catherine Demange  
Siège #5 - Sarah Carrier  
Siège #6 - France Dodier

Est/sont absents à cette séance :

Formant quorum sous la présidence de monsieur le maire, Peter Manning. La directrice générale et secrétaire-trésorière, Emmanuelle Fredette, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

**CONSTATATION DE LA VALIDITÉ DE L'AVIS DE CONVOCATION ET OUVERTURE DE SÉANCE**

Avis public de cette séance extraordinaire d'adoption du budget a été donné le 9 décembre 2020.

Cette séance extraordinaire d'adoption du budget est convoquée en vertu de l'article no 956 du code municipal. Il ne peut y avoir d'autres discussions que celles portant sur le budget de l'exercice 2021 de cette municipalité.

**CONSIDÉRANT** l'arrêté ministériel de la ministre de la Santé et des Services sociaux, qui précise que toute séance peut se tenir à l'aide d'un moyen permettant à tous les membres de communiquer immédiatement entre eux ;

**CONSIDÉRANT QUE** selon ce même arrêté, lorsque la loi prévoit qu'une séance doit être publique, celle-ci doit être publicisée dès que possible par tout moyen permettant au public de connaître la teneur des discussions entre les participants et le résultat de la délibération des membres ;

**CONSIDÉRANT QU'**il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par visioconférence.

EN CONSÉQUENCE,  
Il est proposé par la conseillère France Dodier,  
Appuyé par la conseillère Marie-Claire Thivierge,  
ET résolu unanimement:

**QUE** le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer par visioconférence ;

**QU'**un enregistrement audio de cette séance soit disponible sur le site web de la municipalité de Piopolis.

Après vérification du quorum, monsieur le maire déclare la séance ouverte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-223

**2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION**

Considérant l'article 157 du code municipal qui permet de renoncer à l'avis de convocation prévu aux articles 155 et 156 lorsque tous les membres du conseil de la municipalité y assistent;

Il est proposé par la conseillère Sarah Carrier,  
Appuyée par la conseillère France Dodier,  
Et résolu,

De renoncer à cet avis de convocation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-224

### 3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Cette séance extraordinaire d'adoption du budget étant convoquée exclusivement aux fins de présentation et d'adoption du budget 2021 et du plan triennal d'immobilisations 2021-2022-2023, les membres du conseil procèderont en conséquence.

Il est proposé par le conseiller Nil Longpré,  
Appuyé par la conseillère France Dodier,  
Et résolu,

**QUE** le projet d'ordre du jour présenté ci-dessous soit adopté,

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION
- 3 - LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS
- 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS
- 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2020-12-225

### 4 - ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2021 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

**ATTENDU** la présentation et le dépôt du budget équilibré pour l'exercice financier 2021 de même que du programme triennal d'immobilisations pour les années 2021-2022-2023, ces documents étant annexés et faisant partie intégrante de ce procès-verbal ;

Il est proposé par la conseillère France Dodier,  
Appuyée par la conseillère Sarah Carrier,  
Et résolu,

**D'ADOPTER** le budget pour l'exercice financier du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021 démontrant des recettes de 1 604 526 \$ et des dépenses de fonctionnement de 1 604 526 \$ le tout réparti de la façon démontrée ci-dessous :

**D'ADOPTER** le programme triennal d'immobilisations pour les exercices financiers de 2021-2022-2023.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

### 5 - PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question a été adressée au conseil par quelconque moyen de communication.

2020-12-226

### 6 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par la conseillère Catherine Demange,

**QUE** la séance soit levée; il est 18 h 50.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

---

Emmanuelle Fredette,  
Directrice générale  
& secrétaire-trésorière

---

Peter Manning  
Maire

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT - Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

---

Emmanuelle Fredette,  
Directrice générale & secrétaire-trésorière

Je, Peter Manning, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Peter Manning  
Maire